



asbl

*Les Chemins de Traversée*



# Les Chemins de Traver se asbl

## Table des matières

« Pour frayer un sentier nouveau, il faut être capable de s'égarer. »

Jean Rostand

<b>1. Notre charte</b> .....	<b>4</b>
Les objectifs ou valeurs .....	4
La valorisation des potentialités de chacun se décline sous de multiples facettes : .....	4
1.1. La reconnaissance d'un potentiel inestimable en chacun de nous .....	4
1.2. L'engagement de chacun .....	4
1.3. La conviction que chacun est en chemin et en évolution .....	5
1.4. La reconnaissance et le respect des différences .....	5
1.5. L'apprentissage de nos responsabilités personnelles et collectives .....	5
<b>2. Organisation de l'association</b> .....	<b>6</b>
2.1. Le Conseil d'Administration .....	6
2.2. Le Groupe Actif et les sous-groupes .....	7
2.2.1. Les membres .....	7
2.2.2. Organisation .....	7
2.2.3. Les sous-groupes .....	7
2.3. L'Accompagnateur Sportif .....	8
2.3.1. Ses engagements et ses responsabilités .....	8
2.3.2. Modalités .....	8
2.4. Le Quatuor .....	8
2.4.1. Le mandat du Quatuor .....	8
2.4.2. Organisation .....	9
2.4.3. Processus d'élection des membres du Quatuor .....	9
2.4.4. Qualités requises pour les membres du quatuor .....	9
2.5. Les Parrains .....	10
. Les objectifs du parrainage : .....	10
2.6. Les responsables .....	10
2.7. Les services .....	11
2.8. Les activités .....	12
2.8.1. Composition du groupe d'activités .....	12
2.8.2. Critères individuels .....	12
2.8.3. Gestion des demandes de participation aux activités .....	13
2.8.4. Les nouveaux venus .....	13
<b>3. Les balises</b> .....	<b>14</b>
3.1. Les balises pour de bonnes relations dans le groupe .....	14
3.2. Les balises concernant les dépendances .....	15
3.3. Les balises pour les activités et les longs séjours .....	15

3.4.	Départs et retours des « Chemins de Traver se ».....	16
3.4.1.	La gestion des départs .....	16
3.4.2.	Le maintien des contacts avec les anciens membres actifs.....	16
3.4.3.	La gestion des retours.....	16
<b>4.</b>	<b>Les balises incontournables.....</b>	<b>17</b>
4.1.	À tous moments.....	17
4.2.	Pendant les séjours.....	17
4.3.	En cas de non-respect des incontournables ou des balises.....	18
.	Type de mesures :.....	18
<b>5.</b>	<b>Nous faire connaître .....</b>	<b>19</b>
5.1.	Témoignages .....	19
5.1.1.	Objectifs .....	19
5.1.2.	Gestion des demandes de témoignages.....	19
5.2.	Albums, photos, DVD et matériel .....	19
5.3.	Site internet, blogue et Facebook.....	19
5.4.	Dépliant.....	19
<b>Notes :</b>	<b>.....</b>	<b>20</b>

*« Ce qui fait la valeur d'une vie humaine, c'est la quantité d'amour, de compassion et de justice dont on est capable ! »*  
*André Comte-Sponville*

Cette charte est destinée à faire connaître à toute personne intéressée l'esprit dans lequel les membres et sympathisants des « Chemins de Traver se » veulent vivre leurs relations et leur participation aux activités de l'association.

Elle nous parle de notre « vivre ensemble » harmonieux et dans le respect de nos différences.

Ce document a été réalisé sur base des cinq années d'expérience des « Chemins de Traver se ». Il pourra être réévalué, modifié ou adapté avec le consentement de tous.





## 1. Notre charte

---

### Les objectifs ou valeurs

---

« L'association a pour but de réunir des personnes en réinsertion sociale (libres après un séjour pénitentiaire, en difficultés familiales ou en grande précarité), de personnes atteintes d'une infirmité physique et de toute personne intéressée par ce projet dans des activités qui valorisent les potentialités de chacun » (art. 5 des statuts de l'ASBL)

*« Je ne te demande pas de tout me donner,  
je te demande d'oser le meilleur de toi »  
Jacques Salomé*

***La valorisation des potentialités de chacun se décline sous de multiples facettes :***

---

#### 1.1. La reconnaissance d'un potentiel inestimable en chacun de nous.

---

#### 1.2. L'engagement de chacun.

---

Chacun doit :

- être un moteur du projet ;
- donner le meilleur de lui-même jusqu'au bout, dans l'effort physique comme dans la relation ;
- oser avec les autres ce qu'il ne pourrait faire seul ;
- se savoir et se sentir utile : « Le bonheur n'est pas tant de recevoir que de donner » ;
- vivre la solidarité au quotidien.



*Donner le meilleur de soi, jusqu'au bout dans l'effort physique comme dans la relation et la solidarité.*

---

« Ce qui barre la route fait faire du chemin. »

Marc Aurèle

### 1.3. La conviction que chacun est en chemin et en évolution.

Elle se concrétise par :

- la découverte en soi de sentiments insoupçonnés : fierté, patience, tendresse, courage, calme, altruisme, volonté, « je suis capable », sentiment de réussite... ;
- la transformation de l'image de soi, construite sur base de toutes les étiquettes que l'on a subies et que l'on s'est collées (fainéantise, parasitisme, bon à rien, caïd, dépendance...);
- la reprise de confiance en soi et en ses capacités personnelles (faire un pied de nez à son passé d'échecs multiples). Oser avoir de l'ambition ;
- la découverte de son fonctionnement et de celui des autres ;
- le dépassement de la peur de l'inconnu, des autres, de soi...

### 1.4. La reconnaissance et le respect des différences.

Chacun est amené à :

- s'ouvrir au passé, au milieu de vie, aux expériences, au handicap... de l'autre : « En cherchant à accueillir la différence de l'autre, je me mets en chemin pour accepter mes propres limites » ;
- développer des relations positives et constructives, où la présence de l'autre aide à grandir ;
- apprendre à surmonter les conflits éventuels ainsi que tous les préjugés.



*Notre conviction est que chacun est en chemin et en évolution, notamment en s'ouvrant au passé, au handicap, au milieu de vie, aux expériences ... de ceux qu'il côtoie au sein des « Chemins de Traver se ».*



*Chacun est amené à développer des relations positives et constructives, où la présence de l'autre l'aide à grandir.*

### 1.5. L'apprentissage de nos responsabilités personnelles et collectives

- « Les responsabilités, je les prends et les autres me les confient » ;
- « J'apprends à prendre soin de moi, des autres, de la nature et des objets qui me sont confiés ».



## 2. Organisation de l'association

---

Il existe différentes manières de s'engager dans le projet des « Chemins de Traver se ».

- ◆ Les membres du « Groupe Actif » : ils participent de manière active et suivie aux diverses activités des « Chemins de Traver se ». Dans le Groupe Actif, les tâches et les responsabilités sont réparties entre les participants.
- ◆ Les membres du Conseil d'Administration : ils se consacrent à la gestion administrative de l'ASBL
- ◆ Les sympathisants : ils participent de manière « occasionnelle » à une activité, en faisant un don, ou en nous faisant connaître (demande de témoignage, invitation à une balade, etc.).

### 2.1. Le Conseil d'Administration

---

Le Conseil d'Administration engage juridiquement l'association.

Il est composé d'au moins trois personnes : un président, un trésorier, un secrétaire.

Il organise une fois par an une Assemblée Générale réunissant tous les membres de l'ASBL.

Il établit tous les actes d'administration internes nécessaires ou utiles à l'ASBL (ex. : Assurances, demandes de dons et subsides, trésorerie, etc.).

Les rapports de ses réunions sont conservés au siège social de l'association : rue de l'Eau Vive 19 à Braine-l'Alleud 1420.

Un membre du Conseil d'Administration est délégué pour assister aux réunions du Groupe Actif.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de l'association à une ou plusieurs personnes.



## 2.2. Le Groupe Actif et les sous-groupes

---

### 2.2.1. Les membres

---

Le Groupe Actif est constitué d'hommes et de femmes majeurs, de tous âges et conditions, libres après un séjour en prison et/ou en recherche d'intégration, de personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel et d'accompagnants.

Chacun est invité à participer de manière suivie aux activités et réunions de préparation.

Chacun est invité à devenir membre effectif de l'ASBL

Chaque membre du Groupe Actif s'intègre dans le respect de la Charte.

### 2.2.2. Organisation

---

Le Groupe Actif se réunit autant que nécessaire pour organiser l'ensemble des activités et objectifs des « Chemins de Traver se ».

Le rythme habituel des réunions est mensuel.

L'animation ainsi que le rapport des réunions sont pris en charge à tour de rôle.

Chacun y soumet les sujets qu'il désire partager (information, discussion, décision...).

Un membre du Groupe Actif est délégué pour assister à la réunion du Conseil d'Administration suivante.

### 2.2.3. Les sous-groupes

---

Le Groupe Actif décide, autant que nécessaire, de mettre sur pied des sous-groupes de travail et/ou de préparation pour des sujets précis.

Ces sous-groupes sont constitués d'un noyau de personnes volontaires et peuvent être rejoints à tout moment par d'autres membres du Groupe Actif.

Ils font état de l'avancée de leur travail lors des réunions du Groupe Actif.

À ce jour, les sujets déjà traités en sous-groupes ont été :

- gestion des demandes d'entrées ;
- site internet et blog ;
- les dépendances (alcool, drogues...);
- gestion des départs et retours ;
- programmation des activités ;
- écriture d'une charte.



*Des hommes et des femmes, de tous âges et conditions, libres après un séjour en prison, des personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel et des accompagnants...*



« L'effort collectif fédère le groupe. »  
Arnold Jacobs

## 2.3. L'Accompagnateur Sportif

### 2.3.1. Ses engagements et ses responsabilités

Il veille à respecter la philosophie des « Chemins de Traver se » dans toute activité qu'il propose. Il tient compte des besoins et des attentes de l'ensemble du groupe.

- ◆ L'Accompagnateur Sportif s'engage à proposer des activités en tenant compte de la sécurité et des limites du groupe, ainsi que des évaluations antérieures.
- ◆ L'Accompagnateur Sportif veille à être couvert par une assurance professionnelle.
- ◆ L'Accompagnateur Sportif énonce clairement ses consignes. Chaque membre du groupe est tenu de les respecter. Dans le cas contraire, l'Accompagnateur Sportif pourra signaler à cette personne qu'il se décharge de sa responsabilité quant aux conséquences que pourrait entraîner cet acte.



*L'Accompagnateur Sportif prépare les itinéraires selon la demande du groupe. Il informe celui-ci des exigences spécifiques aux activités.*

### 2.3.2. Modalités

- ◆ L'Accompagnateur Sportif prépare les itinéraires et supervise les endroits de logement, selon la demande du groupe.
- ◆ Il informe celui-ci des exigences spécifiques aux activités qu'il propose (capacité physique, matériel...).

## 2.4. Le Quatuor

Le Quatuor a pour mission de répondre aux questions (parfois urgentes) qui ne peuvent être traitées par tous.

Cette équipe est désignée par le Groupe Actif.

### 2.4.1. Le mandat du Quatuor

- ◆ Le Quatuor exerce une présence écoutante et active face à des difficultés particulières que rencontrerait le groupe ou un de ses membres.
- ◆ Il intervient lors du non-respect des balises par un ou des membres de l'association. (voir 4.3. En cas de non-respect des balises – page 16)
- ◆ Il garantit la gestion des départs et retours des membres actifs. (voir 3.4. Départs et retours – page 15).
- ◆ Il peut être interpellé par le Groupe Actif ou le Conseil d'Administration pour gérer une situation précise.
- ◆ Il prend, si nécessaire, des décisions au nom du groupe.

### 2.4.2. *Organisation*

---

- ◆ Il doit être habituellement présent aux réunions du Groupe Actif, afin d'être au courant de l'évolution de l'association.
- ◆ Il se réunit suivant son propre programme et fait un court écho au Groupe Actif, en respect de la confidentialité.

### 2.4.3. *Processus d'élection des membres du Quatuor*

---

- ◆ Le vote se fait lors d'une réunion (Groupe Actif ou Assemblée Générale) à laquelle tous sont conviés.
- ◆ Chacun propose le nom de 4 personnes du Groupe Actif, en tenant compte de la diversité des membres de l'association (jeunes et moins jeunes, libérés, personnes handicapées, accompagnants, femmes, hommes...).
- ◆ Les quatre personnes ayant le plus de voix sont élues pour deux ans (de date à date).
- ◆ Une personne peut refuser son élection. La suivante ayant le plus de voix est alors choisie. Et ainsi de suite.
- ◆ Pour les longs séjours, si deux membres du quatuor sont manquants, un vote sera organisé pour les remplacer temporairement.

### 2.4.4. *Qualités requises pour les membres du quatuor*

---

- ◆ Écoute et respect de l'autre.
- ◆ Ouvert à la différence, sans préjugés.
- ◆ Implication dans le projet.
- ◆ Assumer une certaine exemplarité.
- ◆ Capacité à chercher des solutions positives.
- ◆ Disponibilité.
- ◆ Travail d'équipe.
- ◆ Discrétion – confidentialité – déontologie.



*Écoute et respect de l'autre, ouverture à la différence, disponibilité et discrétion...*

---



## 2.5. Les Parrains

Chaque nouveau membre actif peut se faire parrainer par un membre du groupe qui, en général, se proposera à lui.

### *Les objectifs du parrainage :*

- ♦ transmettre au nouvel arrivé le « mode d'emploi » des « Chemins de Traver se »,
- ♦ veiller à la bonne circulation des informations du groupe au filleul et inversement,
- ♦ offrir au filleul un référent privilégié en cas de problème ou de difficultés (p ex. : en cas de malaise ou de découragement dans le groupe, d'absentéisme non expliqué ou pour s'assurer que son filleul dispose bien du matériel nécessaire pour participer aux activités à venir...),
- ♦ Il est laissé à la libre appréciation de chaque parrain de s'engager davantage vis-à-vis de son filleul. Cette relation n'est ni obligatoire ni balisée par l'association.

## 2.6. Les responsables

L'association des « Chemins de Traver se » a pour objectif de construire une vie plus solidaire. Dans cet esprit, elle favorise la prise en compte des besoins de chacun et elle est attentive aux capacités personnelles de chaque membre.

Dans ce but et pour que le projet fonctionne et évolue, nous choisissons de confier le plus largement possible les différentes tâches à assurer. Cette répartition des tâches permet de responsabiliser et de valoriser chacun des membres des « Chemins de Traver se ».

À ce jour, nous avons répertorié les responsabilités suivantes :

- approche du handicap ;
- sécurité et accompagnement sportif ;
- trousse de secours ;
- gestion courante et réponse à l'urgence ;
- évaluation des situations de justice ;
- centralisation des stocks intendance ;
- gestion du matériel joëlette (entretien, prêt) ;
- comptes courants ;
- envois par courrier ;
- secrétariat : les convocations, envoi des rapports de réunions, les invitations, information... ;
- information FÉMA (Fédération Multisports Adaptés) ;
- centralisation des certificats médicaux et documents assurances ;
- recherche des gîtes ;
- responsable tableau des services ; (WE et séjours) ;
- cahier de bord ;
- gestion de fichiers photo ;
- mise à jour internet ;
- organisation des témoignages ;
- remerciements des donateurs.

## 2.7. Les services

Pour les WE et les séjours, différents services sont répartis.

Chacun veillera à se rendre spontanément disponible. Cependant, pour faciliter la cogestion, un tableau des services sera établi.



*Chacun veillera à se rendre spontanément disponible et s'inscrira au tableau des services.*

Parmi les services, on entend aussi :

- la gestion des débriefings ;
- la gestion des inscriptions et covoiturages ;
- les achats et l'intendance pour les WE ;
- le montage et le démontage des joëlettes ;
- la gestion du matériel d'activités spécifiques ;
- cuisiner et préparer les repas ;
- les vaisselles ;
- le rangement et le nettoyage des lieux ;
- la centralisation des clefs de voiture ;
- le rappel des horaires et des programmes.

Certains services sont spécifiques aux besoins des personnes atteintes d'un handicap :

- leur donner à manger ;
- préparer leur pique-nique et leur sac ;
- aider à leur toilette et à leur mise au lit ;
- aider à leurs déplacements dans le logement...





## 2.8. Les activités

### 2.8.1. Composition du groupe d'activités

Au vu de l'expérience, le groupe se compose suivant une échelle de répartition, utilisée simplement :

- $\frac{1}{4}$  de personnes libérées ou en recherche d'insertion,
- $\frac{1}{4}$  de personnes handicapées, dont une partie qui marche,
- $\frac{1}{2}$  de personnes accompagnantes en veillant à respecter un équilibre entre femmes et hommes (dont d'office un accompagnateur sportif et un responsable nursing),
- Équilibre entre jeunes et plus âgés dans chacun des ensembles.

### 2.8.2. Critères individuels

- ◆ Pour les personnes non handicapées physiques, il est tenu compte, selon le type d'activité envisagée, de leur capacité physique à aider à la joëlette ou à prendre en charge les différents besoins du groupe (certificat médical d'aptitude demandé).
- ◆ Chacun veille à acquérir et à maintenir une forme physique suffisante pour participer aux activités.
- ◆ Il est tenu compte des obligations et interdictions de justice des personnes libérées. Une attention particulière est portée sur les interactions « risquées » entre personnes ayant vécu des situations de déviance.
- ◆ Les couples peuvent être accueillis dans le groupe, pour les WE et les séjours, pour autant qu'ils montrent une certaine stabilité et discrétion et que chaque conjoint réponde aux critères fixés ci-dessus.



Chacun veille à acquérir et à maintenir une forme physique suffisante pour participer aux activités.



Les « Chemins de Traver se » est constitué de femmes et d'hommes, valides ou handicapés et de personnes libérées après un séjour en prison, conformément à une échelle de répartition équilibrée.



Pour les personnes non handicapées physiques, il est tenu compte, selon le type d'activité envisagée, de leur capacité physique à aider à la joëlette ou à prendre en charge les différents besoins du groupe.

### **2.8.3. Gestion des demandes de participation aux activités**

---

Le Groupe Actif (ou le sous-groupe programmation) détermine à qui s'adresse plus spécifiquement chaque activité.

La personne responsable des inscriptions et, si nécessaire, le Quatuor, veille à la constitution équilibrée du groupe.

Exceptionnellement et suivant la programmation des activités, le groupe peut aussi être composé de :

- membres de la famille des habitués ;
- mineurs, avec une autorisation parentale et un adulte référent dans le groupe ;
- détenus de la prison de Marneffe avec leurs surveillants ;
- un groupe extérieur qui désire nous rejoindre...

### **2.8.4. Les nouveaux venus**

---

- sont accueillis progressivement et en nombre limité afin de préserver et transmettre l'esprit du groupe ;
- sont rencontrés préalablement par un ou plusieurs membres du Groupe Actif ;
- précisent directement si leur souhait est de nous rejoindre ponctuellement ou de manière régulière ;
- font écho aussitôt que possible à l'un ou l'autre membre du Groupe Actif de leur expérience vécue ;
- Le cas échéant, lors de la réunion suivante du Groupe Actif, leur demande de participation régulière sera traitée. C'est, ensuite, qu'ils pourront recevoir les invitations et informations diverses.



*Les nouveaux venus sont rencontrés préalablement par un ou plusieurs membres du Groupe Actif. Ensuite, ils font écho de leur expérience vécue.*

---



### 3. Les balises

« Les gens qui veulent suivre des règles m'amuse, car il n'y a dans la vie que de l'exceptionnel. »

Jules Renard

**Nous voulons que nos balises soient comprises comme des guides pour enrichir nos relations et nous aider à atteindre nos objectifs.**

**Elles nous permettent de nous rendre plus solidaires.**

**Elles sont solides comme les chemins sur lesquels nous marchons afin que nous puissions tous nous y appuyer.**

**On distingue ;**

- ♦ les balises qui nous guident pour atteindre nos objectifs (chapitre 3) et
- ♦ les balises incontournables qui ne sont pas négociables, car vitales (chapitre 4).

#### 3.1. Les balises pour de bonnes relations dans le groupe.



*Les balises nous permettent de nous rendre plus solidaires.*

*Elles sont solides comme les chemins sur lesquels nous marchons afin que nous puissions tous nous y appuyer.*

- Chacun est appelé à être « créateur de bonne humeur ».
- Ne pas porter de jugement sur l'autre. Ne pas médire. Pas de moquerie.
- Se donner le temps de connaître chacun (éviter le jugement hâtif).
- Il n'y a ni serviteur ni prince parmi nous.
- Seule la critique constructive nourrit le groupe.
- Essayer de dire les choses avec des mots justes. Essayer de dire ses besoins personnels.
- Être discret à propos de ce que l'on apprend des autres. Ne pas colporter.
- Être attentif aux besoins des autres.
- Ne pas former de sous groupes fermés aux autres et ne pas mettre volontairement quelqu'un du groupe de côté.
- Pouvoir être seul, mais éviter de s'isoler.
- Accepter que chacun (soi-même et les autres) puisse se tromper, faire des erreurs.
- Oser parler de ses malaises, de ses difficultés, dès que possible : avec la personne concernée, avec une personne choisie ou au débriefing.
- Lors d'un conflit : pour le résoudre, chacun a sa part de responsabilité et met du sien pour dépasser les choses avec les personnes concernées.
- Éviter de ruminer des rancœurs.
- Rester attentif aux absents.

### 3.2. Les balises concernant les dépendances.

---

- L'alcool et les autres drogues sont nuisibles à moi-même, aux autres et au projet ;
- Ne pas influencer ou inciter d'autres à consommer ;
- Ne pas introduire d'autres boissons que celles achetées par le groupe ;
- Parler au quatuor de sa difficulté à gérer ses assuétudes.

### 3.3. Les balises pour les activités et les longs séjours.

---

- En randonnée, on ne laisse rien traîner derrière soi.
- En randonnée, chacun porte son sac.
- Jeter ses déchets dans les poubelles (sélectives, s'il y en a).
- Respecter les horaires.
- Respecter le règlement du gîte.
- Ne pas fumer dans le gîte et, à l'extérieur, ne pas jeter les mégots par terre.
- Respecter le sommeil de chacun.
- Ne pas quitter le lieu du séjour sans prévenir une des personnes du quatuor.
- Chacun choisit l'une des activités proposées lors de la journée sans joëlette.
- Un prix indicatif est fixé pour chaque activité de WE et séjour. Celui-ci couvre les frais de logement, nourriture et transport. Il est demandé à chacun d'essayer au moins de contribuer à ses frais de nourriture.



*Essayer de dire ses besoins et être attentif à celui des autres ; éviter tout jugement hâtif et rester discret à propos de ce que l'on sait d'autrui ; oser parler de ses malaises et de ses difficultés.*



*Les balises nous aident à établir de bonnes relations dans le groupe.*



« Ne crois pas que tu t'es trompé de route,  
quand tu n'es pas allé assez loin. »

Claude Aveline

### 3.4. Départs et retours des « Chemins de Traver se »

---

Les situations particulières de départ ou retour de l'un ou l'autre des membres actifs sont gérées par le Quatuor.

Il sera attentif à trouver les modalités particulières qui permettent à tout un chacun d'évoluer vis-à-vis de notre organisation tout en tenant compte des chemins parfois particulièrement difficiles de certains.

#### 3.4.1. La gestion des départs

---

Il y a plusieurs types de départ :

- ◆ Le membre actif qui part spontanément (ce qui relève de la liberté de chacun).
- ◆ Celui qui ne sait plus ou ne veut plus respecter la charte de l'association.

Quelques balises pour vivre au mieux ces situations de départ :

- Nous estimons qu'il est important de mettre des mots sur les raisons d'un départ et que tout départ soit annoncé.
- La gestion du départ d'un membre du groupe ne doit pas nécessairement se faire dans l'optique d'un retour.

#### 3.4.2. Le maintien des contacts avec les anciens membres actifs

---

- Tout départ crée une rupture tant pour ceux qui partent que pour ceux qui restent.
- Personne n'est jamais définitivement exclu du groupe.
- On évitera d'affronter l'ancien membre actif au moment où ses blessures sont vives.
- Nous proposerons pourtant que l'un ou l'autre d'entre nous maintienne un lien.
- Le secrétaire veillera à ne plus envoyer automatiquement les courriels d'info.
- Pour maintenir le contact avec le partant, on peut l'inviter à vivre d'autres types d'expériences dans le cadre du groupe.

#### 3.4.3. La gestion des retours

---

Le retour est possible avec l'accord du groupe qui se positionne lors d'une réunion du Groupe Actif. Le chemin de retour est propre à chacun. S'il y a lieu, la personne qui revient devra avoir crevé l'abcès qui a causé son départ. Il doit revenir dans un état d'esprit positif. Le contenu de la charte devra être accepté.

BALISE n.f. 1. Perche surmontée d'un drapeau et disposée de place en place pour indiquer le tracé d'une route, d'un chemin etc. 2. Perche ou bouée surmontée d'un objet visible qu'on place notamment à l'entrée des ports pour indiquer un danger.

## 4. Les balises incontournables.

### 4.1. À tous moments

- Pas de violences physiques.
- Pas d'actes délictueux.
- Ne pas avoir de comportement qui met en danger les autres ou soi-même.
- En rando, aider à la joëlette et les personnes handicapées qui marchent.
- En voiture et en randonnée, être « Bob » à tout point de vue. Veiller à la sécurité, pas d'alcool, pas de drogue, repos suffisant ...
- Suivre les instructions de l'accompagnateur sportif.
- Participer financièrement au cout des activités suivant ses propres possibilités.

### 4.2. Pendant les séjours

- Participer à toutes les promenades et activités joëlette,
- Collaborer aux tâches communes (s'y inscrire et les accomplir),
- être présent aux moments de débriefing, sauf accord d'un membre du « quatuor ».



Venir en aide aux personnes handicapées...



...et soutenir les personnes qui emmènent la joëlette.



### 4.3. En cas de non-respect des incontournables ou des balises

Le Quatuor est mandaté pour intervenir.

Il intervient d'initiative ou sur interpellation d'un ou plusieurs membres du groupe. Il veille à rencontrer personnellement la ou les personnes concernées. Préalablement à toute mesure éventuelle, il entend le point de vue de chacun et rappelle la balise qui n'a pas été respectée et les raisons de son existence.

#### *Type de mesures :*

Le Quatuor peut, après délibération, prendre l'une des mesures suivantes :

- avertissement oral ou écrit à la personne concernée ;
- participation « conditionnée » à une prochaine activité : avec un « contrat » commun et une évaluation ;
- suspension provisoire : indépendamment des pouvoirs du C.A. à cet égard en cas d'infractions répétées ou particulièrement graves, le quatuor peut, après avis éventuel du groupe, décider d'une suspension temporaire ;
- demande de retrait et exclusion : cfr « Départ et retours »

Toute mesure prise par le quatuor sera communiquée, avec la discrétion et la délicatesse qui s'impose, à la réunion suivante du Groupe Actif.

*« Notre plus grande gloire n'est pas de ne pas tomber, mais de nous relever chaque fois. »*

*Confucius*



## 5. Nous faire connaître

---

### 5.1. Témoignages

---

#### 5.1.1. Objectifs

---

- ◆ Permettre aux personnes libérées et aux personnes atteintes d'un handicap de :
  - donner, à travers notre projet, une image positive et dynamique d'elles-mêmes et du groupe social qu'elles représentent ;
  - susciter la réflexion ou interpeller les autorités et le grand public sur la problématique de l'insertion de personnes après un séjour en prison, en difficulté d'insertion ou de personnes handicapées, et sur tout processus d'exclusion les concernant.
- ◆ Faire connaître et promouvoir l'association.
- ◆ Remercier pour un soutien obtenu et en susciter d'autres.

#### 5.1.2. Gestion des demandes de témoignages

---

**Un responsable** centralise les demandes, en informe le Groupe Actif et en assure l'organisation.

**Le témoignage** peut utiliser les outils et moyens de communication suivants : témoignage personnel ou préparé en groupe, film, albums-photos, montage, etc.

**Pour qui** : tout groupe intéressé par nos activités et objectifs.

**Avec qui** : les témoignages sont faits par des membres du Groupe Actif et, dans la mesure du possible, avec des libérés et des personnes atteintes d'un handicap.

### 5.2. Albums, photos, DVD et matériel

---

Un responsable « archivage » rassemble les photos et les films. Il fournit des copies à ceux qui le désirent... L'archivage se fait au siège des « Chemins de Traver se ».

À ce jour, trois DVD sont disponibles et des albums peuvent être consultés.

### 5.3. Site internet, blogue et Facebook

---

Compte tenu de la demande fréquente du public, l'association veillera à tenir à jour le blogue (...), Facebook (groupe Facebook ; « joëlette Chemins de Traver se ») ou site internet.

Deux responsables mettent le blogue à jour et évaluent, en concertation avec le groupe, de son contenu.

### 5.4. Dépliant

---

Un dépliant présente l'association au public, aux amis et sympathisants.



## Notes :

---

Contacts :

Christine Deltour : +32.484.77.00.48

Luc De Keersmaeker : +32.471.02.38.39

Compte IBAN : BE38 3101 1430 3472 – BIC : BBRUBEBB

de Caritas Secours

avec la communication suivante : « don Chemins de Traver se »

Votre soutien peut faire l'objet d'une déduction fiscale.

*Les Chemins de Traver se* asbl

---

*rue de l'Eau Vive, 19 – B1420 Braine-l'Alleud – Belgique*

---

23 juin 2011 - Balises 8.8.doc